

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 0

Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne : 02/02/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 30 janvier
2024
Qe-2024/4**

Aujourd'hui 30 janvier 2024, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H59 à 18H24

Etaient Présents :

Madame Géraldine AMOUROUX présente à partir de 14h55, Monsieur Nicolas PEREIRA présent à partir de 14h55, Monsieur Francis FEYTOUT présent à partir de 16h00. Monsieur Jean-Baptiste THONY présent sauf de 15h00 à 17h00, Monsieur Vincent MAURIN présent jusqu'à 17h45, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 17h59, Madame Sylvie JUSTOME présente jusqu'à 17h59, Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 17h59.

Excusés :

**Question écrite de Monsieur Thomas CAZENAVE concernant
l'expérimentation pour la mise à sens unique des avenues
Louis-Barthou et Général Leclerc à Caudéran**

Monsieur Thomas CAZENAVE, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 7 août 2023 débutait une expérimentation de 7 mois dans le quartier de Caudéran avec notamment la mise en sens unique des avenues Louis-Barthou et du Général Leclerc. Cette expérimentation prendra fin le 26 février prochain.

À l'occasion du dernier conseil de quartier de Caudéran, le 22 janvier dernier, des habitants et commerçants du quartier ont déploré que la concertation qui a été menée n'ait pas été plus largement relayée par vos services, puisqu'elle n'a obtenu que 658 réponses alors qu'une pétition papier a recueilli dans le même temps plus de 4600 signatures.

Si 55% des répondants à la concertation organisée par la Mairie sont favorables à la pérennisation de cette expérimentation, les 4600 signataires de la pétition s'y opposent.

Cette pétition papier ayant été certifiée et recueillie par un huissier de justice, quelle place, Monsieur le Maire, entendez-vous lui donner dans le cadre de cette expérimentation ?

En outre, pouvez-vous nous confirmer que cette pétition va être traitée selon le dispositif d'interpellation citoyenne ?

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 30 janvier 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Thomas CAZENAVE